

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-03 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 1 DES RUES PRIVÉES CONFORMES

territoire de la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier l'annexe 1 – Listes des rues

privées conformes du règlement de lotissement numéro 2021-03 et ses amendements afin de procéder à l'ajout de portions privées du

un règlement de lotissement est en vigueur sur l'ensemble du

chemin Clément et de la rue Alex;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné séance tenante.

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

## **Article 1**

CONSIDÉRANT QU'

Modifier l'Annexe 1 du Règlement de lotissement numéro 2021-03 et ses amendements, intitulé « Liste des rues privées conformes », comme suit :

- Remplacer la spécification du chemin « Clément » par la spécification suivante, telle que décrite ci-dessous :

Nom de la rue	Spécification
Clément	La portion du chemin Clément (lot 5 355 565), en façade
	seulement des lots 5 355 188, 5 353 098, 5 353 099,
	5 353 102, 5 355 568 et d'une portion de 60m mesurée à
	partir du lot 5 355 568 en façade des lots 5 355 571 et
	5 353 101

- Remplacer la spécification du chemin « Alex » par la spécification suivante, telle que décrite ci-dessous :

Nom de la rue	Spécification
Alex	<ul> <li>Portions suivantes seulement du lot 5 355 412 :</li> <li>Portion aménagée en façade du lot 5 355 146 seulement;</li> <li>Portion localisée à l'extrémité du chemin Ponderosa (suivant le 3859, chemin Ponderosa), en façade des lots 5 355 159 et 5 355 160 seulement</li> </ul>

## Article 2

Les dispositions de ce règlement remplacent toutes autres dispositions d'un règlement antérieur qui lui sont inconciliables.

## Article 3

directrice du Service du greffe

Le présent	rè	glement	entre	en	vigu	ueur à	la	date	de	pub	olicatio	on d	le l'avis	d'e	ntré	e en vigı	ueur
publié par	la	Municip	alité,	et	ce,	ultéri	eure	emen	t à	la	date	de	délivra	nce	du	certificat	de
conformité	às	on égar	d.														

Me Caroline Gray Raymond Rougeau Directrice générale adjointe et Maire directrice du Service du greffe **CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)** Avis de motion Le Résolution no : Projet de règlement adopté Le Résolution no : Avis d'assemblée publique Le Assemblée publique de consultation Le Règlement adopté Résolution no : Le Certificat de conformité de la MRC Le Résolution no : obtenu Date d'entrée en vigueur Le Avis public d'entrée en vigueur Le **Me Caroline Gray** Raymond Rougeau Directrice générale adjointe et Maire